



Saint-Cloud

RECUEIL DES TEXTES OFFICIELS DE LA VILLE • Décembre 2020/n°212

SOMMAIRE

■ Conseil municipal - Compte-rendu analytique du 17 décembre 2020	pages 1 à 18	■ État civil	page 20
■ Actes d'urbanisme	page 19	■ Qualité de l'eau	pages 21 à 23

CONSEIL MUNICIPAL, RÉUNION DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020 sous la présidence d'Éric Berdoati, maire COMPTE-RENDU ANALYTIQUE EN VISIOCONFÉRENCE

(En vertu de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 6, alinéa II, de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire) Publication et affichage en date du 23 décembre 2020.

Appel : 33 présents.

François-Henri REYNAUD, Laurent MONJOLE ont donné pouvoir respectivement à Diane DOMAS et Éric BERDOATI.

ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DU 24 SEPTEMBRE 2020 ET DU 19 NOVEMBRE 2020

Chaque procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Le maire rend compte des 33 décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée.

Marchés de travaux et missions consécutives (3 décisions) :

- Concours de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension du cinéma-théâtre Les 3 Pierrots,
- Modification n° 1 du marché de réfection de sanitaires dans les locaux communaux. Lot 2 : rénovation des vestiaires du personnel à la piscine ;
- Modification n° 1 de la maîtrise d'œuvre de conception, d'exécution et de réception pour l'aménagement d'un local associatif au 3 bis, rue Joséphine.

Marchés et Contrats : fournitures et prestations de services (19 décisions) :

- Achat de prestations pour des séjours de vacances organisés durant les vacances d'hiver, de printemps et d'été 2021 (10 décisions) ;

- Accompagnement scolaire de jeunes à travers un coaching personnalisé du 1^{er} décembre 2020 au 15 avril 2021 ;
- Modification n° 7 de l'accord-cadre pour le nettoyage des bâtiments municipaux ;
- Maintenance préventive et curative des équipements d'alarme incendie et des systèmes de sécurité incendie des bâtiments communaux ;
- Accord-cadre pour la reprise exclusive de concessions funéraires avec ou sans crémation et à la réhabilitation de caveaux ;
- Locations de courte durée de véhicules ;
- Capture, ramassage, transport des animaux errants ou décédés sur la voie publique ;
- Maintenance et hébergement d'un logiciel, du matériel de gestion des procès-verbaux et des forfaits post-stationnement (2 décisions).

Affaires juridiques et domaniales (7 décisions) :

- Mise à disposition et location de salles à diverses associations : salles du Grand Livre, Brunet, des Colonnes, de la Source (4 décisions) ;
- Conventions d'occupation domaniale pour des logements (2 décisions) ;
- Occupation temporaire des tennis des Coteaux.

Finances (1 décision) :

- Convention de ligne de trésorerie avec la Caisse d'épargne.

Urbanisme (1 décision) :

- Déclaration préalable pour le projet d'aménagement d'un local associatif.

Manifestations municipales (2 décisions) :

- Convention de partenariat avec le département des Hauts-de-Seine pour l'opération « Collège au cinéma » ;
- Invitations aux enfants des agents de la Ville pour des spectacles jeune public aux 3 Pierrots.

DÉCLARATION D'ÉRIC BERDOATI, MAIRE

« Mes Chers Collègues,

Nous sommes réunis pour la dernière séance du Conseil municipal de l'année 2020. Année singulière à plus d'un titre !

Premièrement, 2020, nous l'avons peut-être déjà oublié, fut une année électorale. Je voudrais une

nouvelle fois remercier l'ensemble des Clodoaldiens qui se sont mobilisés pour venir voter le 15 mars dernier. Je remercie plus particulièrement les Clodoaldiens nombreux qui dès le premier tour nous ont accordé très largement leur confiance. Cette victoire est celle d'une équipe, d'un projet et aussi le résultat de plusieurs années de gestion saine, rigoureuse et courageuse de notre ville. En politique chacun le sait bien, le bilan ne permet certes pas de gagner une élection, mais il établit les conditions légitimes pour solliciter à nouveau les suffrages de nos concitoyens. Cette victoire est aussi celle de la crédibilité.

Le surlendemain du vote, soit le mardi 17 mars, le confinement est venu bouleverser nos vies. L'isolement était alors la règle et l'ensemble de nos services municipaux se sont adaptés à cette situation inédite. Bien qu'élue le 15 mars, la nouvelle équipe municipale que j'ai l'honneur de diriger n'a été installée que le 23 mai 2020.

La crise sanitaire que nous vivons, depuis le début de cette année, n'est malheureusement pas terminée. Ses conséquences sur la santé des Français mais aussi sur la situation économique et sociale de notre pays sont à venir.

Protéger les Clodoaldiens dans la mesure de nos moyens et de notre capacité d'action est un enjeu de chaque instant. Retrouver les conditions d'une vie sociale faite de rencontres, d'échanges et de moments de partage est un objectif.

Il est fort probable que la vie d'après sera différente. Nos amabilités, la place du travail ou plus exactement les conditions d'exercice de son activité professionnelle, la place du secteur tertiaire dans l'immobilier, les attentes urbaines de nos concitoyens sont autant de sujets qui feront l'objet de profondes mutations dans les mois et les années à venir. En tant qu'équipe municipale, il nous faut être attentifs et créatifs sur tous ces sujets. Nous le serons. Ces transformations feront l'objet d'une attention toute particulière pour mieux les comprendre, les analyser et en tirer tous les enseignements. La vraie question est la suivante : quelles seront les aspirations de demain ? C'est probablement un peu tôt pour y répondre mais se poser la question permet d'ores et déjà de fixer les conditions de l'action future.

Vous pouvez compter sur l'équipe de la majorité municipale pour relever ce défi avec une exigence principale : garder comme boussole le cap de l'intérêt général pour Saint-Cloud et les Clodoaldiens.

Sur un tout autre sujet, très éloigné de la notion d'intérêt général, le tribunal administratif a rendu le 10 décembre 2020 sa décision sur le contentieux engagé par Pierre Bosche contre la nomination des 4 conseillers territoriaux au sein du territoire Paris Ouest La Défense. La décision donne raison à la Ville et rejette la requête de notre collègue Pierre Bosche. La lecture de l'ordonnance est instructive. Elle confirme que la police de l'assemblée est bien placée sous l'unique autorité du Maire. Elle confirme également que dans le cadre d'un scrutin de liste à la plus forte moyenne et en cas d'égalité de suffrages, c'est bien la liste qui a emporté le plus grand nombre de voix qui se voit attribuer le dernier siège. C'est très précisément la décision que je souhaitais adopter dès le scrutin terminé lors de la séance du conseil municipal du 8 juin dernier. Mais face à la contestation et au comportement quelque peu inhabituel de Monsieur Bosche et d'autres de ses collègues, j'ai souhaité reporter cette délibération. Le tribunal confirme qu'il fallait bien acter l'élection des 4 représentants de la majorité municipale, à charge pour les conseillers mécontents de contester par la suite cette décision devant le tribunal administratif. Comme le reprend le tribunal dans son ordonnance, c'est dans un souci d'apaisement que j'ai souhaité retirer cette délibération afin de tenter de ramener à la raison nos collègues pourtant sûrs de leur coup. Tentative vaine, mais à votre détriment, Monsieur Bosche, puisque le tribunal confirme en tout point l'élection de Madame Pinault, Madame du Sartel, Monsieur Berthet et Monsieur Porteix. La morale de cette histoire désolante est la suivante : vous avez tenté un coup qui s'avère au final être un mauvais coup. Votre entêtement à vouloir avoir raison contre les textes vous a aveuglé. En politique, il ne suffit pas d'affirmer avec prétention pour avoir raison. Les textes, mais aussi les résultats des élections municipales ne vous permettent pas d'accéder au territoire POLD, ce n'est pas un scandale démocratique, c'est bien au contraire l'application démocratique du droit électoral. Et cette application vous déjoue.

Nous aurons l'occasion au cours de cette séance du conseil municipal de débattre sur différents points et d'être peut-être en désaccord sur certains, c'est tout simplement le fonctionnement démocratique de cette assemblée qui dispose d'une majorité conférée par le vote des Clodoaldiens.

Cette confiance nous honore et soyez assurés que chacune de nos décisions est empreinte de cette exigence ».

COMMUNICATIONS DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

**Ségolène de LARMINAT, première adjointe au
maire déléguée à la Culture et au patrimoine**

■ **Le musée des Avelines** : L'exposition La Princesse Palatine, *la plume et le Soleil* est présentée sur les réseaux sociaux mais vit aussi par une découverte des salles d'exposition sur le site Internet de la Ville. Le lien avec le jeune public a pu être renforcé grâce à des interventions déjà dans quatorze classes élémentaires de Saint-Cloud, appréciées des élèves et de leurs enseignants. Elles seront suivies par une visite-atelier à la réouverture du musée.

■ **Patrimoine culturel** : Ségolène de LARMINAT a représenté la Ville à l'assemblée générale de l'association des Villes Impériales vendredi 27 novembre; elle souhaite mettre en valeur l'histoire et le patrimoine des communes, en lien avec le Premier et le Second Empire. À l'occasion du bicentenaire de la mort de Napoléon 1^{er} en 2021, les établissements culturels et les associations de la ville organiseront divers événements.

■ **Archives municipales** : Le service est désormais installé dans les Bureaux de la Colline où sont stockées l'ensemble des archives. Les rayonnages mobiles permettent une grande capacité de stockage (plus de 1 400 m³) . L'hygrométrie et la température sont constantes,

■ **Salles municipales** : Elles sont officiellement fermées au public, qu'il soit privé ou associatif. Seules deux opérations ont pu être organisées : le don du sang et le projet participatif des Boîtes de Noël.

■ **L'ECLA et le conservatoire** : Ces deux établissements ont proposé de nombreux cours à distance ces dernières semaines et sont autorisés depuis hier à organiser certaines activités en présentiel, avec cependant une fermeture pour les vacances de Noël toujours prévue ce week-end.

DÉCLARATION DE SÉGOLÈNE DE LARMINAT

« Mes chers collègues,

Depuis le 15 mars dernier, cela fait neuf mois exactement que le monde de la culture souffre et s'adapte à chaque fois que de nouvelles recom-

mandations émanant du gouvernement nous parviennent... souvent à la dernière minute. Programmation, déprogrammation, reprogrammation, adaptation. À Saint-Cloud comme ailleurs, l'annonce du deuxième confinement a plongé les acteurs de la culture dans une profonde tristesse, mais nous avons continué à innover, à créer du lien à distance. Les déclarations du 24 novembre dernier nous ont redonné espoir : la médiathèque a recommencé à accueillir du public, et les équipes du musée des Avelines, des 3 Pierrots et des associations culturelles se sont mobilisées pour une ouverture avant les fêtes de fin d'année.

À Saint-Cloud, nous avons joué le jeu plus qu'ailleurs en organisant en urgence un Festival des rires de Noël qui nous aurait permis d'offrir un peu de gaieté et d'évasion à nos habitants. Un humoriste par jour pendant sept jours pour que la fête s'installe. Je tiens à remercier particulièrement Pierre Jacquemont et toute son équipe qui ont travaillé d'arrache-pied pour organiser cela en un temps record. La programmation était de grande qualité, l'enthousiasme partagé, la communication prête. Notre ministre de la Culture, Roselyne Bachelot-Narquin avait accepté de parrainer l'événement... ce qui prouve que nous n'étions pas les seuls à y croire. En parallèle, nous avons mis en place une programmation de cinéma festive et bien sûr nous nous réjouissons de pouvoir vous présenter notre exposition sur la Princesse Palatine qui dort dans l'ombre depuis trop longtemps.

Ensemble nous nous apprêtons donc à faire revivre la culture qui est si indispensable à la vie sociale.

Mais voilà, à cinq jours de l'échéance de la réouverture des lieux culturels, le Premier ministre fait marche arrière et annonce le maintien de l'interdiction d'accueillir du public. Son argument ? il faut « éviter les brassages » alors qu'aucun cluster n'a été repéré dans un lieu culturel depuis le début de la crise.

À Saint-Cloud, nous étions prêts à vous accueillir en respectant des protocoles sanitaires irréprochables mais le couperet tombe encore une fois : il faudra attendre le 7 janvier, pour envisager une hypothétique autorisation d'ouverture...

Il semble que le gouvernement ignore nos missions d'intérêt général. C'est le service public de l'art et de la culture qui est atteint, et à travers lui, les libertés de création et d'expression.

La peine est d'autant plus grande ici que nos établissements municipaux sont gérés en régie

directe ; ils sont donc exclus de tout dispositif d'aide et autres plans de relance gouvernementaux. La situation impacte fortement l'équilibre budgétaire de la ville, ce qui n'est pas anodin.

Mais peut-être faut-il être privé de quelque chose pour en apprécier la juste valeur ? Le bilan de cette crise fera forcément ressortir que l'offre culturelle est un vecteur primordial de lien social. Indispensable, donc. Sachez que nous restons mobilisés et que nous mettrons toute notre force pour rouvrir le plus rapidement possible nos établissements parce que je suis convaincue que la culture est un élément vital d'une société dynamique... et c'est cette société que nous voulons construire ensemble pour la ville de Saint-Cloud. »

Jean-Christophe PIERSON, adjoint au maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale et à la santé

■ **Dépistage COVID 19** : Pharmacie des Hauts-de-Saint-Cloud : on constate une très forte accélération des tests cette semaine (40 tests cette semaine contre 20 la semaine dernière). Pharmacie de l'Hôtel de Ville : environ une douzaine de tests sont réalisés par jour. Pharmacie Royale : une dizaine de tests ont lieu quotidiennement. Quant au laboratoire BIOLAB, sa fréquentation a baissé grâce à l'arrivée des tests antigéniques dans les pharmacies. Néanmoins, il constate lui aussi une hausse assez significative sur les derniers jours.

■ **Les chèques « autonomie » personnalisés** : C'est une activité très intense du Centre communal d'action sociale. Ces aides sont attribuées aux particuliers pour des urgences alimentaires ou d'hygiène. En 2020, 1 476 chèques autonomie ont été émis pour une somme totale de 17 205 €, soit une hausse de 23 % par rapport à 2019 ; cette augmentation est liée à des fragilités nouvelles qui apparaissent. 52 % des personnes aidées sont des individus isolés, 27 % sont des adultes vivant seuls avec enfant(s) et 20 % des couples avec enfants.

■ **L'association Alcotoux Anonymes** : Cette association du quartier Coteaux/Bords de Seine a organisé ce dernier week-end une course et a sollicité la Ville pour l'attribution des différents dons à la fin de l'épreuve. 720 € ont été collectés et remis à la Croix-Rouge. Félicitations pour cette idée solidaire bien sympathique !

■ **Les Boîtes de Noël pour les démunis** : Jessica LOISEAU, à laquelle le Conseil municipal adresse

ses remerciements, a relayé une initiative qui existe déjà dans d'autres régions de France. Ce sont des boîtes de chaussures dans lesquelles on met des objets qui peuvent constituer des cadeaux, des jouets, des produits d'hygiène... destinés à des personnes démunies, notamment aux SDF. En très peu de temps et grâce aux réseaux sociaux, cette association a réussi à susciter un grand élan de générosité de la part des Clodoaldiens. La Ville s'est associée directement à cette opération en mettant à disposition un local pour stocker 2700 boîtes correspondant à la collecte dans de nombreuses villes proches. Les habitants de Saint-Cloud ont fourni à eux seuls 470 boîtes! Les écoles et de nombreuses associations ont relayé ces boîtes vers la Maison de l'Amitié, le Secours catholique, les Bienveillers, la Croix-Rouge, l'association Un objet pour les SDF, le Samu social, ou au moyen des maraudes faites dans tous les quartiers de Saint-Cloud et dans toutes les villes environnantes.

■ **Logement social** : 26 logements sociaux vont être livrés dans un immeuble neuf géré par le bailleur 1001 Vies Habitat, rue des Pâtures ou rue du Dix-Huit-Juin 1940.

Brigitte PINAULT, adjointe au maire déléguée à la Ville durable

■ **Jardin partagé** : L'installation de trois cuves de récupération d'eau de pluie vient d'être achevée. Deux cuves la collectent du toit d'un bâtiment RATP et la troisième cuve d'un poste de distribution Enedis. Ces cuves viennent compléter la pompe alimentée par le ru des Viris qui a été installée cet été.

■ **Vente de composteurs** : Organisée un samedi par mois puis suspendue en raison du confinement, elle devrait reprendre dès jeudi 14 janvier 2021.

■ **Travaux d'isolation des bâtiments communaux** : Le programme est achevé. La mesure de l'impact énergétique est reportée en 2021 en raison de la fermeture de nombreux bâtiments, consécutive aux deux confinements.

■ **Contrat eau trame verte et bleue Climat 2020/2024** : La Ville a participé au comité de pilotage, dont elle est co-signataire de la charte. La réunion, organisée en visioconférence en présence de toutes les villes signataires, était consacrée à la présentation de trois actions répondant aux enjeux du contrat. Le projet de désimpermeabilisation de la cour de l'école maternelle du Centre a

été retenu comme l'une des actions présentées. Cette opération a suscité un vif intérêt des autres participants. Il faut remercier les services techniques et le service Développement durable pour la réalisation de ce projet.

Jacques GRUBER, adjoint au maire délégué à l'Éducation

■ **Restauration scolaire** : 90 % des enfants des classes de maternelle et 85 % des enfants de classes élémentaires bénéficient de ce service public, objet d'enjeux sociaux, environnementaux et sanitaires. Aussi, une consultation des familles sera réalisée par la Ville au moyen d'un questionnaire diffusé au cours du premier trimestre 2021. Il sera établi avec l'aide de représentants élus des associations de parents d'élèves pour permettre aux familles de donner leur avis et leurs suggestions. Cette consultation s'effectue dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public (DSP) de la restauration scolaire dont le contrat actuel prendra fin en juillet 2022. D'ores et déjà, une attention particulière est portée par la Ville sur l'équilibre nutritionnel, l'inclusion du bio, la diversification des protéines, le gaspillage alimentaire, le respect des normes. Il est déjà prévu dans la restauration actuelle 25 % de produits Bio, 24 % de produits locaux, 43 % de produits en circuit court, 26 % de produits labellisés.

■ **Projets d'action éducative (PAE)** : Ces projets sont élaborés par les enseignants des écoles élémentaires et maternelles, validés par l'Inspectrice académique de circonscription et financés en partie par des subventions décidées dans le cadre du Comité de la Caisse des Écoles qui s'est tenu mardi 8 décembre. Dix projets prometteurs et riches pédagogiquement seront ainsi subventionnés sur le théâtre, la réalisation de film, la danse, la poésie, la découverte du monde vivant et du patrimoine, les apprentissages fondamentaux.

■ **Séjours de vacances pour les jeunes Clodoaldiens de 5 à 14 ans** : Cette offre de la Ville s'avère plus que jamais nécessaire en cette période de post-confinement. Les inscriptions débuteront en ligne mardi 26 janvier et mercredi 27 janvier au Guichet unique pour les séjours de printemps à Tamié, Seignosse et La Turballe avec des activités en montagne, du surf, et de l'équitation. Pour les séjours d'été, les inscriptions en ligne débuteront lundi 1^{er} février et samedi 10 février au groupe scolaire Fouilleuse.

■ **Fête de Noël dans les accueils de loisirs** : Beaucoup d'animations sont proposées le mercredi, certaines durant la semaine en lien avec les enseignants des écoles : grands jeux de Noël, jeu de piste dans le Domaine de Saint-Cloud, venues du Père Noël avec prise de photos, accueils des parents avec boisson chaude, représentation théâtrale, atelier pâtisserie, projet vidéo de Noël, kermesse, fêtes de Noël, « crêpes party », *Gift Day* avec animation à la journée, spectacle, jeux et cadeaux.

En conclusion, Jacques GRUBER se fait l'écho de l'enthousiasme suscité par la très belle initiative des boîtes aux lettres au Père Noël, placées le plus souvent à proximité des écoles, orchestrée par le service de la Communication et ses collègues de la majorité Diane Domas et François-Henri Reynaud, qu'il félicite.

Capucine du SARTEL, adjoint au maire délégué à la Voirie, à la propreté et à la mobilité

■ **Illuminations de Noël** : Installées en novembre, elles ont été allumées en décembre pour le plus grand bonheur de tous. Certaines zones ont été intensifiées, par rapport à l'année dernière, comme la place de la mairie, la place Magenta ou le rond-point Longchamp, avec un budget légèrement inférieur à celui de l'année dernière.

■ **État de la voirie communale** : Comme chaque année, un audit est effectué par une société pour mesurer l'impact des travaux effectués sur la note globale. Celle-ci progresse, passant de 6,60 à 7,20 ! Cette étude permettra également de parfaitement cibler les investissements à venir concernant la rénovation de notre voirie.

■ **Installation de bancs** : La Ville procède au renouvellement de bancs ; certains seront remplacés et d'autres seront ajoutés.

■ **Lutte contre les dépôts sauvages** : Début 2021, 20 capteurs seront installés sur les réverbères à différents points stratégiques de la Ville où les dépôts sont récurrents. La société qui gère ce système détectera les déplacements de masse et préviendra ainsi les services en temps réel, afin de ne pas laisser « s'installer » une zone de dépôts sauvages.

■ **Points de collecte pour les sapins de Noël** : Ils sont en place ; il est donc fort recommandé aux Clodoaldiens d'y mettre leurs sapins après les fêtes ou de les déposer devant chez eux le jour de la collecte des déchets verts le lundi soir.

Olivier BERTHET, adjoint au maire délégué à l'Urbanisme et aux anciens combattants

Anciens combattants

■ **Cérémonie d'hommage aux Morts pour la France de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie** : Cette célébration a eu lieu samedi 5 décembre au Carré militaire du cimetière ; elle s'est déroulée dans le strict respect des consignes sanitaires. Il faut remercier les participants et les services municipaux qui ont organisé cette manifestation.

Anne COVO, adjointe au maire déléguée à la Petite enfance et à la famille

■ **Les établissements de petite enfance et la crise sanitaire** : Quelques crèches ont dû procéder à des réductions d'horaires, afin de maintenir un accueil optimal de l'ensemble des enfants. Neuf enfants ont été transférés de la crèche La Baleine bleue à la crèche Les Petits pas lundi 7 décembre. Les familles ont été informées par courrier ; une réunion s'est tenue en visioconférence avec le maire et les familles concernées, afin de répondre à leurs questions. De fait, les familles ont retrouvé une amplitude horaire maximale.

■ **Fermeture des établissements** : Les crèches seront fermées du 24 décembre à 17 h 30 jusqu'au lundi 4 janvier au matin. Elles fermeront exceptionnellement à 16 h 30 le vendredi 8 janvier.

Anne COVO remercie les équipes de la petite enfance pour leur professionnalisme et leur engagement auprès des petits Clodoaldiens et de leurs familles. Elle leur souhaite, ainsi qu'à ses collègues, de très bonnes vacances reposantes et de bonnes fêtes de fin d'année.

Marc CLIMAUD, adjoint au maire délégué au Sport

■ **Activités sportives** : Organisées par les différentes associations, elles ont pu reprendre mardi 15 décembre 2020 dans les différents gymnases de la ville pour les enfants mineurs. Des stages seront également proposés pendant les vacances de Noël.

Françoise ASKINAZI, adjointe au maire déléguée au Développement économique, au commerce et à l'artisanat

■ **Réouverture des commerces dits non essentiels** : Ils ont été autorisés à ré-ouvrir samedi 28 novembre 2020.

Les restaurants demeurent fermés. Certains d'entre eux continuent la vente à emporter et proposent des menus de Noël. Une communication sera effectuée sur les réseaux sociaux de la Ville pour relayer l'information auprès des Clodoaldiens.

■ **Plateforme de vente en ligne : La Place de Noël** : Un espace de vente en ligne pour les commerçants de la Ville, proposé en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Île-de-France, est actif depuis le 1^{er} décembre. Auparavant, une trentaine de commerçants ont participé aux trois sessions de formation fin novembre. À ce jour, 13 commerçants, et plus particulièrement des artisans indépendants, pour beaucoup labellisés par la commune, ont créé leur boutique de vente en ligne. De nombreux commerçants sollicités disposent déjà de leur propre espace de vente en ligne et n'ont pas l'utilité d'une telle plateforme. D'autres ont des difficultés à s'approprier les outils digitaux et malgré l'aide de la Ville n'ont pas souhaité se lancer dans l'aventure.

■ **Le jeu de Noël au marché de Stella Matutina** : Il a lieu samedi 19 décembre de 8h30 à 13h30 et est organisé en collaboration avec les commerçants du marché. Environ 150 lots constitués de sacs garnis sont à gagner. Des boissons chaudes seront offertes aux clients dans le respect des règles de distanciation sociale.

■ **Le Père Noël dans la ville** : Samedi 19 décembre de 10h à 13h, deux Pères Noël déambuleront dans les rues du Centre/Village et autour du boulevard de la République, distribuant des friandises aux petits passants.

■ **Vie commerciale** : Nouveaux commerces : Quartier Centre/Village : Les Fruitières, 5, rue de l'Église : vente de fruits et légumes. Quartier Pasteur/Magenta : Institut Capeline, 18, rue Gounod : vente de postiches, Le Coiffeur Gounod, 13, rue Gounod : coiffure homme/barbier ; un magasin Aldi sera installé début janvier, boulevard de la République en remplacement du magasin Leader Price. Quartier Hippodrome/Fouilleuse : Les Naturistes, 7, avenue de Fouilleuse : paysages et scénographies végétales.

Nicolas PORTEIX, adjoint au maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets

■ **Clôture de l'exercice 2020** : Ce travail est en cours. Le résultat de cette année singulière sera marqué par une baisse très conséquente des

recettes des services à la population, qui dépassera les 2 millions d'euros.

■ **Associations clodoaldiennes** : Nicolas PORTEIX, Ségolène de LARMINAT et Marc CLIMAUD ont rencontré les dirigeants des associations culturelles et sportives auxquelles la Ville accorde des subventions importantes afin de faire le point sur la crise sanitaire et ses impacts sur leurs activités. Il faut remercier leurs dirigeants pour leur investissement et le formidable travail qu'ils accomplissent pour traverser cette crise. Les échanges très constructifs avec eux sont le reflet de la qualité du partenariat avec la Ville.

Sacha GAILLARD, adjoint au maire délégué à la Citoyenneté (état-civil et affaires générales) et à la politique du handicap

■ **Élections départementales et régionales** : Elles se dérouleront en juin 2021 sous forme de double scrutin organisé sur deux dimanches.

■ **Fonctionnement des services état civil et affaires générales** : Les rendez-vous pour l'instruction des passeports ont largement repris depuis l'assouplissement du confinement, liées à la réouverture de certaines frontières.

■ **Mariages et décès** : Les mariages prévus en novembre ont été annulés ou reportés par les mariés en raison de la crise sanitaire et de la limitation imposée du nombre de personnes pouvant y assister. Les mariages reprennent en décembre. De nouvelles dispositions assouplies (environ 30 personnes avec des mesures de distanciation respectées) sont en effet applicables suite au décret publié le 15 décembre 2020. Il n'y a pas eu de hausse significative des décès sur les quinze premiers jours du mois de décembre.

■ **Recensement annuel de la population** : À titre exceptionnel, en raison des conditions sanitaires et des difficultés rencontrées par certaines villes pour recruter les agents, l'Insee a décidé de reporter à une date ultérieure cette enquête qui devait débuter début janvier. L'Insee continuera cependant à calculer et publier une actualisation annuelle de la population légale de chaque commune à partir d'une enquête sur le terrain, complétée de sources administratives, dans les communes de moins de 10 000 habitants ou du répertoire d'immeubles localisés (RIL) dans les communes de plus de 10 000 habitants.

Diane DOMAS, adjointe au maire déléguée à la Communication, à l'évènementiel et à la démocratie participative

■ **Saint-Cloud Magazine** : Le numéro double (janvier-février) du début de l'année paraît mi-janvier. Le magazine sortira à nouveau en début de mois dès mars prochain.

■ **Calendrier de l'Avent** : Disponible sur le site Internet de la ville, il connaît un vrai succès !

■ **Site Internet de la Ville spécial fêtes de fin d'année** : Il ne reste plus qu'une semaine pour découvrir des recettes, des idées de décoration proposées par les commerçants labellisés et les établissements culturels de la Ville. Les Clodoaldiens sont également invités à tenter leur chance pour gagner les cadeaux mis en jeu !

■ **Opération secrétariat particulier du Père Noël** : Plus de 800 enfants ont déposé leur lettre dans les six boîtes aux lettres spécialement installées à cette intention sur le parvis de l'hôtel de ville, sur la place Henri-Chrétien et aux abords de quatre autres points à proximité des écoles. L'opération s'achève vendredi 18 décembre 2020.

Jean-Christophe ACHARD, adjoint au maire délégué à la Sécurité publique, à la prévention et au stationnement

■ **Vigipirate** : Le maire et Jean-Christophe ACHARD ont rencontré jeudi 10 décembre le commissaire GAUTHIER, chef de district de Boulogne-Billancourt de la Police Nationale. Cette réunion a été l'occasion d'évoquer le plan Vigipirate mis en place au niveau du District. Il a été confirmé que, malgré le maintien du niveau Urgence Attentats, le dispositif avait été allégé après la phase initiale de gestion de crise. Néanmoins, il sera à nouveau renforcé en cette fin d'année, particulièrement aux abords des églises, avec l'appui de la force sentinelle. La police municipale contribuera à ce dispositif en adaptant sa présence à cette occasion. À la rentrée, le mode de surveillance des écoles sera à son tour adapté, en l'allégeant. Ainsi, la circulation de la rue René-Weill sera rétablie aux heures d'entrée et de sortie des écoles dès lundi 4 janvier 2021.

Edith SAGROUN, conseillère municipale déléguée à la Jeunesse

■ **L'Accueil Jeunes** : Il propose actuellement des séances de coaching scolaire réalisées par une

spécialiste. Les lycéens et lycéennes de Saint-Cloud, qui s'interrogent notamment sur leur orientation, peuvent la rencontrer le mardi et le jeudi, de 17 h à 19 h au sein de la structure. La demande de rendez-vous gratuit s'effectue auprès du service jeunesse ou directement sur place. Les jeunes peuvent aussi s'inscrire pour diverses activités pendant les vacances de Noël.

■ **Conseil des Jeunes** : La commission plénière s'est réunie mercredi 9 décembre. Les jeunes ont invité, pour un échange très instructif, l'association Saint-Cloud à vélo. La pratique de la bicyclette ne doit pas être considérée seulement comme une activité de loisirs mais aussi comme un moyen de déplacement dans la ville où les jeunes privilégient actuellement le skate ou la trottinette. Une réflexion sur le sujet se poursuit avec l'association.

■ **Collèges et lycées de Saint-Cloud** : Les conseils d'administration se sont réunis. L'ordre du jour de chacun des établissements comportait comme point essentiel la présentation et le vote du budget. Mercredi 9 décembre, le directeur des 3 Pierrots, Pierre Jacquemont est intervenu au lycée Alexandre-Dumas dans le cadre de la journée de la laïcité pour lire des textes sur le thème de l'enseignement (Hugo, Daudet, Camus, Mauriac et Pennac).

■ **Bourses Initiatives Jeunes** : De nouvelles aides seront délivrées en 2021, dès lundi 11 février.

■ **Formation Bafa** : La première formation aura lieu du samedi 13 au samedi 20 février 2021.

Edith SAGROUN souhaite aux jeunes de Saint-Cloud et à leur famille d'heureuses fêtes de fin d'année et de bonnes vacances.

Mireille GUEZENEC, conseillère municipale déléguée au quartier Hippodrome/Fouilleuse et aux seniors

■ **Les colis de Noël** : Ils ont été distribués par le maire, Mireille GUEZENEC, les conseillers délégués de quartier et d'autres élus municipaux, dans le respect des conditions sanitaires, à tous les seniors clodoaldiens inscrits au Centre communal d'action sociale et à l'Espace d'animation des Coteaux. Le spectacle et le repas de l'amitié n'a pas pu se dérouler cette année, aussi le colis a été offert aux seniors inscrits à ces manifestations. 1 100 colis avaient ainsi été commandés. Mireille GUEZENEC remercie le personnel du service social et du service

Manifestation qui ont organisé cette importante distribution dans les meilleures conditions. Il faut associer à ces remerciements l'équipe d'animation de l'Espace d'animation des Coteaux, qui depuis le 9 novembre a passé ou reçu 1 735 appels de seniors.

■ **EPHAD** : Aucun décès n'est à déplorer, ni à Pasteur ni à Lelégard. Madame Maréchal, nouvelle centenaire a soufflé ses bougies mardi.

Jean-Jacques VEILLEROT, conseiller municipal délégué aux Bâtiments communaux, à l'hygiène et à la sécurité

■ **Bâtiments communaux** : Le marché du prestataire de nettoyage actuel qui arrivait à son terme a été prolongé de trois mois, jusqu'au 31 mars. Cette prolongation permettra de disposer d'une période supplémentaire pour, la préparation du nouvel appel d'offres en associant tous les services utilisateurs afin de recueillir toutes les attentes pour améliorer le rendu de cette prestation qui représente un tiers du budget de fonctionnement des bâtiments de la commune.

■ **Hygiène et sécurité** : Un nouveau prestataire a été retenu pour la maintenance préventive des systèmes de détection incendie pour les bâtiments communaux.

Claire LOUVET, conseillère municipale déléguée à la Ville numérique

■ **Application mobile de la Ville** : Elle va s'étoffer dans les prochains jours. Les Clodoaldiens pourront en effet disposer d'une nouvelle version avec un accès facilité et au format mobile à la Plateforme Entre Clodoaldiens, chartée aux couleurs de la Ville, à l'Espace Famille, au Dialogue citoyen et au site des 3 Pierrots. Claire LOUVET souhaite une bonne expérience aux utilisateurs.

DÉLIBÉRATIONS

ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Le maire

■ **Délibération n° 96** : Élection du secrétaire de séance

Sacha GAILLARD est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

■ **Délibération n° 97** : Détermination et validation des modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ainsi que les modalités du scrutin dans le cadre de la prorogation de l'état d'urgence sanitaire

La séance de ce Conseil municipal se déroule pour la troisième fois en visioconférence. Cette procédure dérogatoire est autorisée par la loi du 14 novembre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire. L'alinéa 2 de l'article 6 de cette loi prévoit en effet que le maire peut décider, dans le cadre de la continuité du fonctionnement des institutions locales, que la réunion de l'organe délibérant se déroule sans que le public ne soit autorisé à y assister. Elle est assurée dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur. Les débats sont accessibles de manière électronique à toute personne qui le souhaite pour que le caractère public de la réunion soit respecté. Ils sont ainsi retransmis en direct sur une chaîne Youtube et sont enregistrés. Les modalités techniques qui permettent l'accès en visioconférence au moyen de l'outil ZOOM ont été adressées à l'ensemble des élus.

Le Conseil municipal, unanime, décide que, pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, prévu par la loi du 14 novembre 2020, les séances de cette assemblée pourront avoir lieu par visioconférence. Il en sera alors fait mention sur la convocation. Le caractère public de la séance sera assuré par la retransmission des débats filmés en direct. En cas d'adoption d'une demande de vote secret, le Maire reportera ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure en raison de l'incompatibilité de ce secret avec le système dématérialisé de la visioconférence. La séance sera enregistrée et l'enregistrement sera, dès que possible, mis à disposition des élus qui pourront en demander la communication au service du Secrétariat général des assemblées. Il sera conservé dans les mêmes conditions que les enregistrements des autres séances. Un procès-verbal retraçant l'intégralité des débats sera établi à l'issue de la séance.

Le Conseil municipal, unanime, adopte les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ainsi que les modalités du scrutin pour toute séance de l'Assemblée délibérante se déroulant en visioconférence dans le cadre de la prorogation de l'état d'urgence sanitaire prévu par la loi du 14 novembre 2020.

JURIDIQUE

Rapporteurs : Jean-Christophe ACHARD (n° 98 et 99), Anne COVO (n° 100),

Jacques GRUBER (n° 101)

■ Délibération n° 98 : Déclassement par anticipation du parking Joffre du domaine public communal

L'Établissement public Société du Grand Paris (SGP) a pour mission principale de concevoir et d'élaborer le schéma d'ensemble et les projets d'infrastructures composant le réseau de transport public du métro automatique du Grand Paris Express. Il en assure la réalisation, avec la construction des lignes, ouvrages et installations fixes, la construction et l'aménagement des gares y compris d'interconnexion. À cette fin, l'établissement public peut acquérir des biens de toute nature, immobiliers ou mobiliers, nécessaires à la création et à l'exploitation des infrastructures de ce réseau. Son tracé de référence passera sur le territoire de Saint-Cloud, où s'implantera une nouvelle gare.

Le parking Joffre, situé square Joffre et rue Dailly, se situe dans l'emprise de la future gare de Saint-Cloud. Il est actuellement géré par la société INDIGO dans le cadre d'une convention de construction et de gestion en date du 19 mai 2003 ; la désaffectation a fait l'objet d'une modification de cette convention permettant une résiliation anticipée au 30 juin 2022. Le déclassement anticipé permettra la vente du parking Joffre à la Société du Grand Paris sous la condition résolutoire de sa désaffectation. Ainsi il est prévu de conserver l'usage du parking public jusqu'au démarrage des travaux du chantier de la future gare. **Le Conseil municipal, approuve Le déclassement par anticipation du parking Joffre du domaine public communal. Il est situé square Joffre et rue Dailly, cadastré section AE n° 261, AE n° 263, AH n° 262, et AH n° 560 à 568. Le Conseil municipal, par 28 voix pour, autorise le Maire, ou l' élu délégué, à prendre toutes les mesures utiles et à signer l'ensemble des documents liés à ce dossier. (Groupe Saint-Cloud 2020! : Pierre BOSCHE, Catherine GREVELINK, Delphine POTIER et Pierre CAZENEUVE votent contre, Rafaël MAYCHMAZ s'abstient / Groupe Saint-Cloud Rive Gauche : Catherine NADO et Xavier BRUNSCHVICG s'abstiennent).**

■ Délibération n° 99 : Décision sur le principe du recours à la délégation de service public relative à la conception, la construction, au financement, à la maintenance et l'exploitation d'un parking en ouvrage avenue André-Chevillon

La Ville envisage de construire un nouveau parking de 170 places minimum pour reconstituer son offre de stationnement en raison de la démolition de l'actuel parking Joffre comprenant 125 places. Cette démolition est liée à la construction de la nouvelle gare souterraine de la ligne 15 ouest du Grand Paris Express. Une étude de faisabilité conduite par la Société du Grand Paris a permis d'estimer la valeur totale des investissements nécessaires à la conception et la réalisation de l'ouvrage à 6 millions d'euros HT environ. La livraison du futur parking devrait être effective fin 2023. En raison de la complexité de la procédure et de son coût, la solution la plus adaptée est la délégation de service public, de type concession. Ce contrat permet à la Ville de confier à un cocontractant la construction et la gestion d'un ouvrage utile au service public, à charge pour lui de se rémunérer sur l'exploitation de cet ouvrage. Le comité technique et la commission consultative des services publics locaux, interrogés sur ce mode de gestion, ont émis un avis favorable.

- Xavier BRUNSCHVICG et le groupe *Saint-Cloud Rive Gauche* ne sont pas contre la création d'un parking aménagé en sous-sol sous le jardin des Gâtines mais regrettent que l'on ait pas donné un temps suffisant à la concertation sur le sujet.
- Pierre BOSCHE et les membres du groupe *Saint-Cloud 2020!* estiment que le projet est anachronique et archaïque avec des doutes sur son équilibre économique.

Le Conseil municipal, par 28 voix pour, approuve le rapport de présentation annexé à la délibération. La conception, la construction, le financement, la maintenance et l'exploitation d'un parking en ouvrage avenue André-Chevillon seront poursuivis sous forme de gestion déléguée. Il autorise le maire, ou l' élu délégué, à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public, à mener les négociations et à signer tout document permettant d'aboutir à la finalisation du contrat qui sera présenté en cette instance.

(Groupe *Saint-Cloud 2020!* : Pierre BOSCHE, Catherine GREVELINK, Delphine POTIER et Pierre CAZENEUVE votent contre, Rafaël MAYCHMAZ s'abstient. Groupe *Saint-Cloud Rive Gauche* : Catherine NADO et Xavier BRUNSCHVICG votent contre).

■ Délibérations n° 100 et 101 : Rapports annuels 2019 relatifs aux délégations de service public : la gestion et l'exploitation de la crèche La Petite Sirène et la restauration scolaire

Ces services publics municipaux ont été confiés à des opérateurs privés, par délégation de service public. La gestion et l'exploitation de la crèche La petite Sirène, 66, boulevard Bernard-Palissy, et la gestion du service de la restauration collective ont été confiées respectivement à la société PEOPLE AND BABY et à la société ELIOR, chacune par contrat d'affermage pour une durée d'exploitation de 5 ans, du 1^{er} septembre 2017 au 31 juillet 2022. En application de la loi, les délégataires transmettent chaque année à la ville un rapport relatif à l'année antérieure, sauf lorsqu'il s'agit de la première année d'exécution du contrat. Ce rapport retrace la totalité des opérations comptables afférentes à l'exécution de la délégation ainsi qu'une analyse de la qualité du service. La commission consultative des services publics locaux a été dûment réunie le 10 décembre 2020 afin d'examiner les rapports présentés par les deux délégataires. **Le Conseil municipal prend acte des rapports annuels 2019 relatifs aux délégations de service public de la crèche La Petite Sirène et de la restauration scolaire.**

FINANCES

Rapporteur : Nicolas PORTEIX

■ Délibération n° 102 : Remboursements aux usagers des prestations annulées pendant la crise sanitaire

La crise sanitaire actuelle et la nouvelle décision de confinement, applicable entre le 30 octobre et le 15 décembre 2020, ont été complétées par la mise en place d'un couvre-feu à compter du mardi 15 décembre. La fermeture des établissements culturels a été maintenue jusqu'au 7 janvier 2021. Ces décisions conduisent à l'annulation de prestations qui avaient fait l'objet d'un recouvrement auprès d'usagers de différents services. Face à cette nouvelle situation, il est proposé de procéder aux remboursements de ces prestations. **Le Conseil municipal décide à l'unanimité de rembourser en totalité, sur présentation d'un Relevé d'Identité Bancaire, les prestations suivantes, initialement prévues, aux familles, associations ou société concernées :**

- **3 Pierrots** : Les billets de spectacles programmés entre le 30 octobre et le 7 janvier 2021 ;
- **Salles municipales** : Les locations entre le 17 mars et le 11 mai, entre le 30 octobre et le 7 janvier 2021 ;
- **Musée des Avelines** : La redevance d'occupation du domaine public au titre de l'année 2020 pour

la société À table exploitant du restaurant-salon de thé.

■ Délibération n° 103 : Admission en non-valeur des créances irrécouvrables sur le budget principal 2020

*L'admission en non-valeur de sommes devenues irrécouvrables se traduit, si elle est acceptée, par l'émission d'un mandat administratif venant apurer les titres de recettes émis pour différentes prestations. **Le Conseil municipal décide unanimement l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables relevant des exercices 2015 à 2019 pour un montant total de 9258,30 € pour insuffisance d'actif sur liquidation judiciaire.***

■ Délibération n° 104 : Subvention complémentaire à la Caisse des Écoles pour l'année 2020

Le montant de la subvention de la Ville a été fixé à 150 000 € pour l'année 2020, par délibération du Conseil municipal du 19 décembre 2019. Les activités de la Caisse des Écoles ont cessé pendant la période de confinement, du 16 mars au 18 mai 2020 ; la reprise d'activités s'est échelonnée jusqu'au 22 juin. Cette crise sanitaire a eu pour conséquence la suspension des paiements des familles et une augmentation du nombre d'impayés constatée à la reprise des activités. Dans le même temps, la collectivité a fait le choix de poursuivre le paiement intégral des animateurs. Enfin, la fermeture de la piscine a eu pour conséquence la suspension des activités de l'École municipale des Sports. Cette situation inédite conduit à un décalage de trésorerie notable en clôture d'exercice. En conséquence, pour permettre à l'établissement public local d'y faire face, **le Conseil municipal, unanime, décide de verser une subvention complémentaire de 100 000 € à la Caisse des Écoles.**

■ Délibération n° 105 : Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du Budget primitif 2021

Le calendrier budgétaire 2021 a dû être adapté, comme dans beaucoup d'autres communes, pour tenir compte des incertitudes financières liées à la crise sanitaire. Ainsi, le Rapport d'orientation budgétaire sera présenté au Conseil municipal fin janvier et le vote du budget primitif sera proposé à cette même assemblée fin mars. Cependant, afin de permettre la poursuite des projets, il est nécessaire d'ouvrir des crédits en investissement avant l'adoption du budget. Le maire peut ainsi, sur autorisation du Conseil municipal, « engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart du budget précédent, non compris

les crédits afférents au remboursement de la dette ». En conséquence, le Conseil municipal, unanime, autorise l'inscription de crédits d'un montant total de 1 380 000 € pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

■ **Délibération n° 106 : Versement d'acomptes sur les subventions aux associations avant le vote du budget primitif 2021.**

Le budget primitif de l'exercice 2021 sera proposé au vote du Conseil municipal fin mars prochain. Les montants des subventions versées aux associations seront donc votés au cours de cette même séance. Cependant, leur fonctionnement nécessite de la part de l'Assemblée délibérante le vote d'acomptes sur subventions. Leur montant total s'élève à 784 900 €. **Le Conseil municipal, soucieux de leur bon fonctionnement, accorde, à l'unanimité, aux associations le versement d'acomptes avant le vote du budget primitif 2021. Une convention sera signée, par le maire ou l' élu délégué, avec chacune des associations bénéficiant de cette avance. Le détail est présenté dans un tableau en annexe de ce compte rendu.**

COMMERCE ET ARTISANAT

Rapporteur : Françoise ASKINAZI

■ **Délibération n° 107 : Dérogation municipale au principe du repos dominical**

La loi du 6 août 2015, dite loi MACRON, modifie en profondeur le régime applicable à la dérogation municipale au principe du repos dominical pour les salariés. L'article L.3132-26 du Code général des collectivités territoriales modifié dispose que : « Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du Conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante... » De plus, si le nombre de dimanches est supérieur à cinq, il est nécessaire que la décision du maire soit précédée par un avis conforme de la Métropole du Grand Paris. Cette dérogation municipale au principe du repos dominical pour les salariés s'applique pour l'ensemble des établissements de commerce de détail. **Le Conseil municipal, unanime, donne un avis favorable à la suppression du repos dominical dans les établissements de commerce de détail de Saint-Cloud pour**

les dimanches suivants de l'année 2021 : 10 janvier, 17 janvier, 27 juin, 4 juillet, 5 septembre, 12 septembre, 21 novembre, 28 novembre, 5 décembre, 12 décembre, 19 décembre, 26 décembre. Il autorise le maire à signer la décision de suppression du repos dominical pour les dimanches ci-dessus désignés, ainsi que tout acte y afférent. (Abstentions de Jean-Christophe PIERSON et Jean-Christophe ACHARD)

ÉDUCATION

Rapporteur : Jacques GRUBER

■ **Délibération n° 108 : Participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Pie X pour l'année 2020**

Le Conseil municipal vote pour l'année civile 2020, par 28 voix pour, la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint Pie X. Il est prévu, comme l'an passé, une allocation de 100 € par élève clodoaldien inscrit et une contribution aux frais de personnel de l'établissement.

(Groupe Saint-Cloud 2020! : Pierre BOSCHE, Catherine GREVELINK, Delphine POTIER, Pierre CAZENEUVE et Rafaël MAYCHMAZ votent contre. Groupe Saint-Cloud Rive Gauche : Catherine NADO et Xavier BRUNSCHVICG votent contre).

ÉCOLE SAINT PIE X	ANNEE 2020
Nombre d'élèves clodoaldiens	81*
Part pour les élèves	8100,00 €
Part frais de personnel	16375,64 €
Participation de la ville	24475,64 €

*12 enfants en école maternelle et 69 enfants en école élémentaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Brigitte PINAULT

■ **Délibération n° 109 : Convention constitutive de groupement de commande avec l'établissement public Paris Ouest La Défense (POLD) dans la démarche Cit'ergie pour la prestation d'un conseiller**

L'établissement public territorial Paris-Ouest-La Défense et les villes de Courbevoie, Garches, La

Garenne-Colombes, Levallois, Puteaux, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud, Suresnes et Vaucresson ont décidé de s'engager dans un processus de labellisation Cit'ergie. Cet engagement s'est matérialisé par l'adoption d'une délibération par chacune des assemblées délibérantes, dont celle de Saint-Cloud, adoptée à l'unanimité le 19 novembre 2020. Les villes et l'établissement public territorial souhaitent se coordonner et mutualiser la prestation d'accompagnement des conseillers Cit'ergie. **Le Conseil municipal, unanime, décide de signer une convention constitutive de groupement de commande avec POLD et les villes engagées dans la démarche Cit'ergie pour la prestation d'un conseiller. Il autorise le maire, ou l'élu délégué, à signer la convention et tous les documents y afférents.**

VOIRIE, PROPRETÉ ET MOBILITÉ

Rapporteur : Capucine du SARTEL

■ **Délibération n° 110 : Adhésion de la commune de Bièvres au syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF)**

Le Conseil municipal, unanime, émet un avis favorable unanime à l'adhésion de la commune de Bièvres (91) au Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF), au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz, d'autorité organisatrice du service public de distribution de l'électricité, ainsi qu'au titre de la compétence en matière d'infrastructure de recharge de véhicules électriques. (Claire LOUVET ne prend pas part au vote)

SÉCURITÉ PUBLIQUE, PRÉVENTION ET STATIONNEMENT

Rapporteur : Jean-Christophe ACHARD

■ **Délibération n° 111 : Dépénalisation du stationnement - Convention de mise en œuvre du forfait post stationnement avec l'agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI)**

Depuis le 1^{er} janvier 2018 La Ville a confié à l'ANTAI la notification, par voies postale ou dématérialisée, de l'avis de paiement du forfait post-stationnement au domicile des personnes concernées, au moyen d'une convention couvrant l'émission des avis de paiement du FPS et du titre exécutoire. Cette disposition arrive à terme le 31 décembre 2020 et son renouvellement doit

être acté par une nouvelle convention. **Le Conseil municipal, unanime, approuve le projet de convention relative à la mise en œuvre du forfait post-stationnement entre la Ville et l'ANTAI, ainsi que l'ensemble de ses annexes. Il autorise le maire ou l'élu délégué à signer avec l'ANTAI la convention de mise en œuvre du forfait post-stationnement ainsi que tout acte y afférent.**

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Le maire

■ **Délibération n° 112 : Modification du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2021 avec autorisation à recourir aux agents contractuels sur plusieurs emplois déjà inscrits au tableau des effectifs**

Il est proposé au Conseil municipal la mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal. Quatre postes sont créés et deux postes sont supprimés. Par ailleurs, cinq agents contractuels à temps complet sont recrutés, sur des contrats de 3 ans, pour des postes déjà créés et pour lesquels les besoins du service le justifient : - sur le grade d'attaché territorial, catégorie A : un chargé de relation presse, un gestionnaire des marchés publics, un instructeur de droit des sols ; sur le grade de rédacteur territorial, catégorie B : un responsable de l'espace seniors ; sur le grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives, catégorie B : un éducateur sportif, maitre-nageur-sauveteur, Les effectifs budgétaires sont portés temporairement à 514. Ce nombre théorique n'est pas le reflet du nombre réel d'agents travaillant pour la ville. **Ces dispositions sont approuvées unanimement.**

■ **Délibération n° 113 : Mandat donné au Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne pour la négociation pour son compte de conventions d'assurance des risques statutaires**

La Ville a adhéré au 1^{er} janvier 2020 au contrat groupe du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite couronne. Il garantit par un contrat d'assurance statutaire les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en cas de décès, invalidité, incapacité temporaire et d'accidents ou maladies imputables ou non au service. Dans le cadre du renouvellement du contrat, en fonction des garanties, de la couverture actuelle, des taux de sinistralité de la collectivité, de la pyramide des âges, des postes occupés et des primes actuellement versées, il est proposé de donner mandat au

Centre Interdépartemental de Gestion. Cet organisme aura autorité pour négocier une nouvelle convention d'assurance des risques statutaires pour la Ville. Cette dernière conserve la possibilité de ne pas adhérer au contrat souscrit, si les conditions obtenues ne donnaient pas satisfaction. **Le Conseil municipal, unanime, charge le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite couronne de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée. La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.**

QUESTIONS DIVERSES

Le groupe Saint-Cloud Rive Gauche, Xavier BRUNSCHVICG :

1) Logement social : *Fin 2017, en raison de la mauvaise volonté dont vous avez fait preuve en matière de construction de logements sociaux qui stagnent à 17 % depuis 10 ans alors que nous devrions atteindre les 25 %, nous avons été placés par la Préfecture des Hauts-de-Seine en situation de carencement, avec de lourdes pénalités financières à la clé et une perte de souveraineté dans l'attribution des logements sociaux. Vous vous êtes entêté et avez poursuivi cette politique à la fois irresponsable et immorale qui, reconnaissons-le, convient à un grand nombre de clodoaldiens qui préfèrent payer des amendes plutôt que de faire preuve de solidarité. Honteux! Vous avez préféré attaquer la décision du Préfet au Tribunal administratif, avec le succès que l'on sait, plutôt que de répondre sur le fond à cet enjeu. En conséquence, le Préfet a décidé la semaine dernière de reprendre la main et de mettre la ville sous tutelle, en nous retirant la faculté d'attribuer des permis de construire, qu'il délivrera désormais lui-même en direct. De surcroît, l'amende qui nous est infligée est majorée de 170 %. Record absolu des Hauts-de-Seine! Et vous avez le culot de dire que c'est à cause de l'État que vous n'avez pas pu construire de logements sociaux, prenant prétexte de l'affectation de la caserne Sully aux archives départementales et au futur Musée du Grand Siècle alors que vous vouliez y construire des résidences étudiantes. Bien sûr que vous avez raison sur ce point! Mais c'est un peu court comme argument et cette faute de l'État en réalité vous arrange. Elle vous permet, une fois de plus, de disposer d'un prétexte à peu de frais et de vous poser en victime. Mais c'est un peu court comme explication. La situation à laquelle nous sommes confrontés est le résultat direct d'une politique délibé-*

rée que vous avez conduite depuis de nombreuses années. À vous d'en assumer les conséquences. Pourtant, je le sais, vous n'êtes pas hostile au logement social. C'est d'autant plus navrant. Mais vous souhaitez contenter votre électorat le plus réactionnaire pour des raisons bassement électoralistes. La différence entre vous et nous, c'est que nous, nous avons des convictions et que nous les assumons, quelles qu'en soient les conséquences. Nous avons une morale. Et c'est au nom de cette morale, mais aussi au nom de l'intérêt supérieur de la ville, que nous faisons preuve de courage politique et que nous sommes les seuls, au sein de ce Conseil, à défendre le logement social depuis de nombreuses années. Alors j'ai plusieurs questions...

1) Entre 2000 et 2012, nous avons réussi à passer de 10 % à 17 % de logements sociaux. Depuis, plus rien! En 2014, vous avez très clairement décidé de changer de politique. Si vous aviez décidé de poursuivre la politique initiée par vos prédécesseurs, nous n'en serions pas là aujourd'hui. Alors pourquoi ce choix?

2) Depuis 2014, combien de permis de construire ont-ils été délivrés pour des logements collectifs? Combien cela représente-t-il de logements? Et sur ce nombre de logements, quel est le pourcentage de logements sociaux?

3) Comment recruter le personnel dont nous avons besoin dans les crèches si nous ne pouvons pas les loger? Comment recruter des policiers municipaux, des infirmières, des enseignants, des artisans ou des petits commerçants? Faut-il à nouveau vous expliquer, au-delà de l'aspect moral, que nous avons intérêt à la diversité et à la mixité sociale? Évincer les familles qui n'ont plus les moyens de se loger à Saint-Cloud et transformer la ville en ghetto de riches pour contenter votre électorat et vous maintenir à la Mairie est-il votre seul horizon politique?

4). Par ailleurs, quel va être l'impact budgétaire des amendes qui nous sont infligées, vous qui dites depuis plusieurs années que ces amendes ne coûteront rien à la ville?

5) Enfin, que comptez-vous faire pour sortir de cette situation? Et je ne parle pas d'une énième procédure contentieuse devant le Tribunal administratif mais d'une véritable politique publique en faveur du logement social dans cette commune.

Le résultat de votre politique, Monsieur le Maire, c'est la triple peine, avec des effets délétères à 3 niveaux :

- Financier avec des amendes considérables à payer.

- Sociologique avec une ville qui se transforme en ghetto de riches personnes âgées.
- Urbanistique avec une perte de contrôle de notre politique urbanistique et l'État, via le Préfet, qui va la gérer en direct, avec tous les risques que cela comporte en termes de densification non maîtrisée et de non-respect de l'équilibre que nous pouvions parvenir à maintenir grâce à une gestion fine et intelligente de notre urbanisme.

Éric BERDOATI répond à Xavier BRUNSCHVIGG qu'il a au moins un point d'accord avec lui. La municipalité et le maire ont toujours eu une gestion assez fine et maîtrisée de l'évolution urbaine de la commune, ce qui a permis de maintenir les équilibres. Une réponse précise sur le nombre de permis délivrés lui sera adressée. Éric BERDOATI estime ne pas à avoir de leçons de morale à recevoir. La municipalité s'efforce d'appliquer une politique harmonieuse dans l'intérêt général des Clodoaldiens, tenant compte dans la mesure du possible de leurs souhaits. Il rendra publique la longue réponse qu'il a faite à la lettre du Préfet. Au 1^{er} janvier 2001, au moment où la loi SRU est mise en place, la Ville disposait de 1 237 logements sociaux, soit 10,03 %; en 2010, elle totalisait 1 970 logements sociaux, soit 15,49 %; enfin au 1^{er} janvier 2020, il y avait 2 244 logements sociaux, soit 17,40 %. Contrairement à ce qui a été dit à l'instant, en 10 ans la Ville est ainsi passée de 1 970 à 2 244 logements sociaux. La Ville s'est toujours efforcée d'apporter son appui aux personnels des hôpitaux de la Ville, pour lesquels le logement social était tout à fait adapté, compte tenu des grilles de rémunération que sont celles de la Fonction publique. Le véritable problème qui est posé n'est pas celui du logement social mais celui de la densification de Saint-Cloud, que ne comprend pas l'État. La réponse ne peut pas être la densification, voire la surdensification, que les Clodoaldiens ne souhaitent pas. Ils ne veulent pas que Saint-Cloud soit transformée en une ville comme Boulogne-Billancourt ou Issy-les-Moulineaux. Ainsi pour arriver au taux de 25 % de logements sociaux, il faudrait produire près de 1 000 logements supplémentaires avant 2025, c'est-à-dire en quatre ans, soit 250 logements par an. Sur les 32 dernières années, la Ville a délivré en moyenne 68 logements par an, tous types confondus. L'application stupide de la loi SRU nécessiterait la délivrance de 140 logements sociaux par an avec une transformation de l'image urbaine de Saint-Cloud qui n'est pas acceptable et qui n'est pas l'engagement pris vis-à-vis des habitants. Contrairement à ce qui a été dit, l'enjeu

n'est donc pas un enjeu de logements sociaux mais celui de la recherche d'un équilibre dans le choix urbain de notre commune future. Ensuite, il y a eu, à un moment, un ralentissement de notre engagement en faveur du logement social en raison d'une péréquation qui est devenue insupportable, la plus forte des Hauts-de-Seine avec plus de 24,7 % des ressources fiscales pour une ville où il n'y a plus de foncier disponible. Le 5 mai 2020, Éric BERDOATI a délivré un permis de construire pour 111 logements rue Laval dont 34 logements sociaux uniquement en PLAI et PLUS. Cela a été rendu possible parce que, sur un programme de cette ampleur, la Ville a les voies et moyens de financer le logement social comme cela fut le cas sur l'opération Franco-Suisse rue Gounod. À chaque fois, il y a eu un équilibre économique. Quant à la caserne Sully, c'est un bien d'État qui a été cédé au Département, conformément à la loi de mobilisation du foncier public de l'État dans le cadre du développement du logement social. C'est ce qui a permis la cession par acte juridique entre celui-ci et le Département. Il était prévu ainsi, conformément au protocole d'accord signé entre l'État, le Département et la Ville, 7 000 m² de logements sociaux étudiants ou jeunes actifs et un peu plus de 11 000 m² pour les archives départementales. Aujourd'hui, plus rien n'existe de ce projet et l'objet même de la loi a été détourné puisqu'on veut y créer un Musée du Grand siècle. La Ville a été trompée puisqu'on lui a notifié un droit de priorité avec un programme, un prix, un projet et que plus rien n'existe de tout cela! Le Maire a indiqué à la Préfecture qu'il étudie les voies de procédure judiciaire pour poursuivre ceux qui se sont livrés à cette opération dans une commune carencée par l'État. Le Préfet, son représentant dans le département, a en effet détourné l'objet initial de la loi dans le cadre de la vente de la caserne Sully. Éric BERDOATI confirme à Pierre BOSCHE que ce dispositif a été mis en place alors qu'aucune délibération n'avait été prise par le département.

2) Aménagement du secteur de la Source : *Cela fait plus de 10 ans que le secteur de La Source, situé derrière la Poste du Boulevard de la République est un terrain vague. Vous aviez pourtant des projets d'aménagement de ce secteur. Qu'en est-il ? Il aura fallu près de 10 ans pour lancer la rénovation du marché des Avelines. Devra-t-on attendre 20 ans pour lancer l'aménagement de La Source ? Vous avez notamment décidé de racheter en direct les parcelles du secteur de La Source, endettant ainsi la ville de 2,8 millions d'euros, alors même que ces*

investissements étaient portés par l'EPFIF, un établissement public foncier. Pourquoi ce choix ? Rassurez-vous, ce n'est pas pour échapper aux 30 % de logements sociaux que l'EPFIF voulait construire sur ce secteur ?

Éric BERDOATI indique que le périmètre de la Source a été défini en 2008. Une dizaine d'années plus tard, la Ville a racheté les parcelles restantes lui permettant d'être totalement propriétaire du site. Le projet n'évolue pas actuellement parce qu'il y a sur ce périmètre les installations de la Poste boulevard de la République où sont localisés un centre de tri et un lieu d'accueil du public sur une superficie de 4 700 m². Depuis plus de six ans, des discussions sont engagées avec cette entreprise publique sur ses locaux. Car il serait dommage de réhabiliter l'intégralité du site en laissant en l'état les bâtiments actuels qui ne présentent pas une exemplarité architecturale. Il serait souhaitable que les services de la Poste s'intègrent dans le futur projet pour être en harmonie avec celui-ci. S'il n'y a pas de possibilité d'aboutir avec cette institution, le projet se fera sans elle, ce qui serait regrettable.

3) Crise du Covid et commerçants : *Quels dispositifs d'aide avez-vous mis en place au niveau communal pour aider les commerçants frappés par la crise du COVID ? Avez-vous versé des aides exceptionnelles pour les aider à payer leurs loyers comme certaines communes l'ont fait ? Avez-vous pu recenser les commerces en difficulté ?*

Xavier BRUNSCHVIG

Françoise ASKINAZI répond que la ville n'a pas vocation à financer les commerçants. Il faut qu'elle soit propriétaire des locaux. Ce qui n'est le cas que pour un seul commerce à Saint-Cloud. Néanmoins, lorsque les restaurants étaient encore ouverts après le premier confinement, la ville les a exonérés des redevances d'occupation pour les terrasses, en leur accordant même une extension. Dès le lendemain de l'annonce de la fermeture des commerces dits non essentiels, la ville a massivement communiqué par son site Internet et par les réseaux sociaux, avec des mises à jour régulières pour les établissements qui pratiquaient le click and collect ou la livraison à domicile. Une lettre du maire a été distribuée dans tous les foyers, moins de 15 jours après le deuxième confinement, dans laquelle six pages étaient consacrées aux commerçants. Cette crise sanitaire a fortement impacté l'économie et nos commerçants en particulier. Mais il est difficile aujourd'hui de mesurer l'ampleur des dégâts notamment

après des restaurateurs qui sont toujours fermés. Le bilan sera possible dans les prochains mois. La Ville a été très peu sollicitée par les commerçants pour obtenir d'éventuelles aides financières locales. Elle travaille avec leur association très active et se met à disposition de ceux qui le souhaitent pour aider à la constitution de leur dossier en vue d'obtenir des aides départementales, régionales et nationales. **Éric BERDOATI** souligne que le département a conventionné avec la Chambre de commerce et d'industrie pour accorder une aide de 20 millions d'euros aux commerçants.

4) Horaires réduits des crèches : *Les crèches continuent à imposer aux parents des horaires souvent raccourcis avec du 9h-17h au lieu de 8h-18h15. Quelle est la raison de ces horaires réduits qui pénalisent gravement les familles ? Est-ce lié au COVID et pourquoi ? Est-ce dû à des problèmes de recrutement et de sous-effectif ? Si oui, rappelons une nouvelle fois l'importance du logement social pour attirer des puéricultrices. Est-il enfin possible de diversifier le recrutement et de recruter une partie du personnel avec un niveau de qualification moindre ?*

Éric BERDOATI répond que le COVID a un impact non négligeable sur l'encadrement des enfants dans les établissements de Petite enfance dans toutes les villes, notamment pour les auxiliaires de puériculture. En effet, les personnes affectées directement, les cas contacts mais aussi le report des promotions sur cet emploi en raison du confinement ont eu un impact très fort. De plus, dans l'ouest parisien, les communes sont confrontées à une pénurie sur ce type d'emploi. Ainsi ne sont pas pourvus plus de 120 berceaux à Rueil-Malmaison, 66 berceaux à Neuilly et plus d'une soixantaine à Suresnes. Notre Ville connaît les mêmes difficultés avec un effectif d'auxiliaires de puériculture insuffisant par rapport au nombre de places dont nous disposons. La Ville a tenté les recrutements intérimaires qui n'étaient pas une solution efficace. Depuis le mois de septembre, les directrices ont été remises au cœur du dispositif de recrutement.

Le groupe Saint-Cloud 2020!

1) Politique de la mairie pour remplacer les commerces qui ferment par des commerces de proximité : *Comment faire en sorte qu'ils soient remplacés par exemple par des commerces de bouche, réparateur vélo qui répondent à des besoins de proximité ou qui sont manquants sur la ville au lieu des sempiternels agences Immobilières, vapo-lettes etc. Delphine POTIER*

Françoise ASKINAZI répond que le magasin Vapes Room, situé 2 bis, avenue du Maréchal-Foch, deuxième boutique de cigarettes électronique, est une enseigne provisoire. Par la suite, ce sera un Bodyhit (sport par électrostimulation), dès que les conditions sanitaires le permettront. La municipalité est à l'affût des cellules vides et fait son possible pour attirer des commerces de bouche. Cela a été le cas récemment avec les primeurs installés rue de l'Église, rue de Longchamp et pour deux boulangers, l'un installé rue de Buzenval sur l'emplacement d'un restaurant chinois et l'autre à la Bérengère. De même, une petite épicerie asiatique a pris place au 52, rue Gounod. Un magasin Intermarché de 450 m², situé dans les nouveaux immeubles du boulevard Senard (ancien LTC), ouvrira dans les prochains mois. Enfin, un réparateur de bicyclettes s'installera prochainement boulevard de la République, qui dépendra d'une agence MMA, présente sur la Ville depuis de nombreuses années.

2) Élection des représentants supplémentaires du Conseil à POLD : Commentaire du maire sur le jugement du tribunal administratif. Pierre BOSCHE

Pierre BOSCHE regrette de ne pas avoir pu répondre immédiatement à l'intervention du maire en début de séance, ce droit de réponse ayant été reporté en fin de réunion. Il estime l'intervention du maire biaisée et partielle sur le fond. **Éric BERDOATI** rappelle que l'article 1^{er} de l'ordonnance rendue par le juge du tribunal administratif a indiqué que la demande de Pierre BOSCHE était rejetée. Il propose la réécoute de l'enregistrement de la séance qui confirme ses dires.

3) Point de situation sur l'égalité femmes/hommes à Saint-Cloud : Politiques publiques et initiatives locales.

Les communes qui ont plus de 20 000 habitants sont invitées par la loi à réaliser annuellement un rapport sur la situation locale de l'égalité entre les hommes et les femmes et à le présenter à l'Assemblée délibérante avant le Rapport d'orientation budgétaire. Quel regard portez-vous sur ce rapport et notre Ville a-t-elle déjà produit ce type de document par le passé? Rafaël MAYCHMAZ

Éric BERDOATI confirme que ce rapport assez conséquent est bien existant à Saint-Cloud. L'ensemble des réglementations multiples et le confinement qui sont intervenus ne nous ont pas permis de le présenter cette année. La Ville, qui n'a pas un nombre d'agents pléthorique, a dû prioriser un certain nombre d'obligations parmi toutes

celles demandées par l'État. Ce document sera soumis aux organisations syndicales devant le Comité technique au premier semestre 2021 avant d'être présenté au Conseil municipal. Pour information, il y a 62 % de femmes et 38 % d'hommes dans la collectivité. Les femmes ont un salaire plus élevé que les hommes. Ce rapport est amené à évoluer, en étant enrichi de nouvelles données chaque année.

4) Projet de promenade en bordure du parc de Saint-Cloud côté Sèvres : Quel impact sur le territoire de la commune et position de la municipalité? Catherine GREVELINK

Éric BERDOATI répond que ce projet, porté conjointement par le Département et la Ville de Sèvres, date de quelques années. Il a reçu des avis favorables des organismes officiels dûment habilités. (Architecte des Monuments historiques, Commission des sites, Direction régionale des affaires culturelles...) Les associations présentes dans ces instances ne se sont pas déclarées opposées, elles se sont abstenues. Il ne s'agit pas d'une simple promenade piétonne. La ville de Sèvres est coupée de la Seine par l'échangeur autoroutier devant le Musée national de la céramique, qui présente des risques pour les piétons. Cette commune a souhaité ainsi se réapproprier le fleuve par un projet de réhabilitation et de requalification de la place devant ce Musée, projet urbain de circulation douce (cycles et piétons) qui nécessite un réaménagement. Il y a aussi la volonté d'implantation de la Cité des Arts et du Design, derrière ce Musée. C'est un projet d'ensemble qualitatif, artistique et culturel de très haut niveau, qui nécessite de réhabiliter des bâtiments délaissés depuis 1967, pour lequel des investissements très importants sont effectués.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, **Éric BERDOATI** souhaite à ses collègues et aux Clodoaldiens un joyeux Noël et d'excellentes fêtes de fin d'année.

ANNEXE AU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

VERSEMENT D'ACOMPTE SUR LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS	MONTANT
Culture Conservatoire de musique et de danse de Saint-Cloud ECLA	300 000 € 200 000 € 100 000 €
Sports Football Club de Saint-Cloud Saint-Cloud Volley Union Athlétique et Sportive (U.A.S.)	190 000 € 41 000 € 49 000 € 100 000 €
Jeunesse Accueil-Prévention-Animation Jeunesse (APAJ)	80 000 €
Solidarité, action sociale Aide et Soutien à domicile Les Papillons Blancs Maison de l'Amitié CLIC Gérico Association Espaces	106 100 € 14 600 € 18 000 € 46 000 € 15 500 € 12 000 €
Petite enfance Halte-jeux La Bérengère Les petits amis La Palette Enchantée Crèche Parentale Les Ptit's clouds Enfance et Familles de Saint-Cloud	108 800 € 24 000 € 23 000 € 30 000 € 31 800 €
TOTAL GÉNÉRAL	784 900 €

La séance est levée à 1h

■ Fait à Saint-Cloud,
signé le 23 décembre 2020

Le maire



Éric BERDOATI



DÉCLARATIONS PRÉALABLES : AUTORISATIONS ACCORDÉES :

- 18 novembre : 33, rue Jacoulet (aménagement de combles et modification de toiture)
- 18 novembre : 13, boulevard de la République (extension)
- 18 novembre : 5, rue de l'Église (Modification d'une devanture commerciale)
- 18 novembre : 14, rue Marie-Bonaparte (remplacement de fenêtres)
- 19 novembre : 61, rue Tahère (construction d'un mur)
- 27 novembre : 7, avenue de Longchamp (modification de devanture)
- 2 décembre : 27 ter, parc de Montretout (abattage et plantation d'arbres)
- 9 décembre : 50, boulevard de la République (modification de façade et aménagement d'un local d'activités)
- 9 décembre : 4, avenue Caroline (ravalement d'un pignon)

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS :

- 19 novembre : 55, rue Sevin-Vincent (construction d'une maison individuelle et surélévation d'une maison individuelle)
- 19 novembre : 80 rue Tahère (extension d'une maison individuelle - Permis modificatif)
- 19 novembre : 38-40, boulevard de la République (Modification d'une rampe de parking - Permis modificatif)
- 4 décembre : 23, avenue Bernard-Palissy (construction d'un immeuble de 40 logements)
- 4 décembre : 7-9, rue Preschez (construction d'un immeuble de 16 logements - Permis modificatif)
- 4 décembre : 160, rue Tahère (extension d'une maison individuelle - Permis modificatif)

ACTES ENREGISTRÉS DU 31 OCTOBRE AU 25 NOVEMBRE

NAISSANCES

Camille Clément Zygel ■ Octave Neyret ■ Timothée Escartin ■ Constance Malaquin ■ Eden-Caleb Sylvestre ■ Iris Belhassena Mekkaoui ■ Lenny Sacco Richard ■ Ulysse Vuille ■ Sixtine Hartog ■ Adélaïde Le Carpentier ■ Louis Geissler ■ Arthur Lou Balme ■ Octave Chalhoub ■ Itsasoa Bente Larquere ■ Justine Mally di Vita ■ Éline Ben Mlah ■ Héloïse Delwasse ■ Marie Mortier ■ Louie Rey ■ Louis Bouillet ■ Joah Lamotte

DÉCÈS

Pierre Montin (95 ans) ■ Carole Astolfi (50 ans) ■ Yolande Lorenzo née Saint-Yves (91 ans) ■ Pierre Epelly (92 ans) ■ Francine Legac née Briet (86 ans) ■ Véronique Mermillon née Limal (60 ans) ■ Jacqueline Ternier (90 ans) ■ Mauricette Mercieux née Prud'homme (95 ans) ■ Germaine Martin née de Lestable (95 ans) ■ Jean Joly (74 ans) ■ Jeannine Hanslik née Bellair (91 ans) ■ Édith Rousseau née Dubarry De la Salle (95 ans) ■ René Estival (94 ans) ■ André Jolly (93 ans) ■ Michelle Detry née Roy (89 ans) ■ Jean Kuba Kusuti (73 ans) ■ Marie Riberolle (95 ans) ■ Dominique Thuillard née Fablet (71 ans) ■ Thierry Gallienne (70 ans) ■ Louise Jégou née Boschet (94 ans) ■ Georges Cossart (93 ans) ■ Claudine Moreau née Le Breton (75 ans) ■ Geoffroi Pénet (77 ans) ■ Jean-Claude Havard (82 ans) ■ Madeleine Duclos née Heim (102 ans) ■ André Hodan (80 ans) ■ Françoise Monnington née Bernard (94 ans) ■ Lucienne Alphonse née Neyrolles (82 ans) ■ Clémentine Patanelli (101 ans) ■ Jacques Samuel (89 ans) ■ Agnès Tochon née Altmeyer (92 ans) ■ Paulo Teixeira Pereira Da Silva (49 ans) ■ Raymonde Tchotourian née Vilain (97 ans) ■ Solange Hue (85 ans) ■ Richard Salvetti (74 ans) ■ Jacqueline Laclef née Denis (85 ans) ■ Robert Jouanique (87 ans) ■ Éric Salmon (22 ans)



QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

VALEURS DES PARAMÈTRES DE QUALITÉ DE L'EAU PRODUITE À L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DE VERSAILLES ET SAINT-CLOUD (SITUÉE À LOUVECIENNES) AU MOIS DE NOVEMBRE 2020 ET VALEURS DES NORMES.

Issue de la nappe souterraine de Croissy-sur-Seine, l'eau qui arrive à la station de traitement d'eau potable, située à Louveciennes, est naturellement riche en minéraux, et particulièrement en calcium. Elle présente une concentration en nitrates inférieure à la norme de qualité en vigueur.

La chaîne de traitement poussée de cette eau permet un niveau de sécurité sur la qualité de l'eau distribuée et assure l'élimination de la micro-pollution (notamment les pesticides). L'eau distribuée présente, de plus, de bonnes qualités organoleptiques (odeur, saveur).

	Unité	Valeur moyenne mesurée	Valeur limite ou référence qualité
Paramètres organoleptiques			
Turbidité	NFU	0,17	1
Paramètres physico-chimiques en relation avec la structure naturelle des eaux			
pH	UpH	7,7	6,5 à 9**
Dureté (TH)	Français (F)	19	-
Magnésium	mg/l	9,2	-
Calcium	mg/l	58	-
Chlorure	mg/l	36,6	250**
Sulfates	mg/l	103,8	250**
Paramètres concernant des substances indésirables			
Ammonium	mg/l	< 0,05	0,1**
Nitrites	mg/l	< 0,02	0,1
Nitrates	mg/l	14,3	50
Pesticides et produits apparentés			
Pesticides totaux (mesure des triazines)	ug/l	< 0,1	< 0,5

* Code de la Santé publique R. 1321 1.68 (décret 2001-1220 du 20/12/2001) : Limites de qualité (article R. 1321-2)

** Références de qualité ou valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et distribution d'eau (article R. 1321-3).

QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

GLOSSAIRE DES PARAMÈTRES DE QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

La **turbidité** de l'eau a pour origine la présence de matières en suspension (argile, limons, particules organiques colloïdales, plancton, organismes microscopiques) qui donnent un aspect trouble à l'eau.

Le **pH**, abréviation de « potentiel Hydrogène » est un indice qui traduit la concentration d'ions Hydrogènes dans une solution. Il détermine l'acidité, l'alcalinité ou la neutralité de l'eau. L'échelle qui sert à le mesurer est comprise entre 0 et 14. Une eau dont le pH est inférieur à 7 est dite acide. Lorsque son pH est supérieur à 7, on dit qu'elle est basique (alcaline) et s'il est égal à 7, l'eau est dite neutre. Le pH d'une eau est directement lié à son origine et à la nature des terrains qu'elle traverse. Suivant sa valeur, il est parfois nécessaire de le rééquilibrer car le pH de l'eau peut avoir de nombreuses incidences sur d'autres paramètres.

Le **magnésium** est un élément très répandu dans la nature, dans de nombreux minéraux et dans les calcaires (2,1 % de l'écorce terrestre). Son abondance géologique, sa grande solubilité, sa large utilisation industrielle font que les teneurs dans l'eau peuvent être importantes (quelques mg/l à plusieurs centaines de mg/l). La plupart des eaux naturelles présentent des teneurs comprises entre 5 et 10 mg/l. Cette concentration est en relation directe avec la nature géologique des terrains traversés. Le magnésium dans l'eau provient de l'attaque par l'acide carbonique des roches magnésiennes et de la mise en solution de magnésium sous forme de carbonates ($MgCO_3$) et de bicarbonates (Mg_2HCO_3).

Les **chlorures**, très répandus dans la nature, généralement sous forme de sels de sodium (NaCl), de potassium (KCl) et de calcium ($CaCl_2$), les ions chlorures (Cl^-) dont la plus grande partie se trouve dans les océans, constituent environ 0,05 % de la lithosphère (partie solide de la sphère terrestre). De façon générale, l'ion chlorure est présent dans toutes les eaux, à des concentrations variables. Dans les eaux de surface, il est présent en faible concentration. Dans les eaux souterraines, la teneur en ions chlorures peut atteindre quelques grammes par litre au contact de certaines formations géologiques.

Les **sulfates**, composés naturels des eaux, les ions sulfates (SO_4^{2-}) sont liés aux cations majeurs : calcium, magnésium et sodium. À part ceux du plomb, du baryum et du strontium, la plupart des sulfates sont solubles dans l'eau. Ils peuvent néanmoins être réduits en sulfure, volatilisés dans l'air en hydrogène sulfure (H_2S), précipités en sel insoluble ou assimilés par des organismes vivants. La concentration en sulfates dans les eaux naturelles est très variable, mais ne dépasse généralement pas le gramme par litre.

L'**ammoniaque**. Sont désignées sous le terme ammoniaque des formes ionisées (ion ammonium NH_4^+) et non ionisées (NH_3) de l'azote ammoniacal. La présence d'azote ammoniacal dans l'eau, comme celle des nitrates, provient de la décomposition des déchets végétaux et animaux. Sous sa forme ionisée, l'azote ammoniacal est peu toxique, mais une forte concentration dans l'eau peut être le signe d'une pollution par des matières fécales ou par des rejets industriels.

Les **nitrites**, (NO_2^-), comme les nitrates, sont présents à l'état naturel dans les sols, les eaux et les plantes, mais généralement en faible quantité. Plus une eau est riche en nitrates, plus le risque est important pour l'homme de consommer des nitrites, car les nitrates se transforment en nitrites dans notre estomac par le phénomène chimique de la réduction (élimination d'oxygène). Une trop forte concentration de nitrites dans l'organisme peut provoquer des maladies graves (des cyanoses notamment), en particulier chez les nourrissons dont l'alimentation est constituée essentiellement de lait réhydraté. La consommation d'eaux trop riches en nitrates est, pour les mêmes raisons, fortement déconseillée aux femmes enceintes.

Les **nitrates** (NO_3^-) résultent de l'oxydation de l'azote organique et sont donc présents à l'état naturel dans les sols et dans les eaux. L'augmentation du taux de nitrates dans les eaux superficielles et souterraines est due pour une large part à l'enrichissement des sols par des engrais chimiques ou organiques, ainsi qu'aux rejets d'eaux usées ou mal traitées dans les cours d'eau. Les nitrates en eux-mêmes ne présentent pas de danger particulier pour la santé, c'est leur transformation en nitrites dans l'estomac qui peut être toxique.

Les pesticides totaux. La pollution des eaux par ces produits est liée à leur entraînement par le ruissellement (contamination dans les eaux de surface) ou par leur infiltration (contamination dans les eaux souterraines). Les facteurs influents sur le transfert des pesticides jusqu'au milieu hydrique naturel sont leur solubilité dans l'eau, leur résistance à la dégradation physique et biochimique, la nature du sol, le volume et l'intensité des pluies.

La dureté d'une eau ou son titre hydrotimétrique (TH) exprime sa concentration en sels de calcium et de magnésium. Comme le pH, la dureté est liée à la nature des terrains traversés par une eau. Si l'eau présente une forte concentration de ces sels minéraux, on dit qu'elle est dure (c'est le cas des eaux provenant des sols calcaires). À l'inverse, si cette concentration est faible, l'eau est dite douce, ce qui est le cas par exemple en Bretagne lorsqu'elle provient ou traverse des sols granitiques.

Une eau dure, par son apport en calcium et en magnésium, est bonne pour la santé, mais elle accélère par contre l'entartrage des conduites et réagit mal au savon. À l'inverse, une eau trop douce a tendance à corroder les canalisations.

Le calcium est un métal alcalino-terreux extrêmement répandu dans la nature et en particulier dans les roches calcaires, sous forme de carbonates. Ces sels se rencontrent dans presque toutes les eaux naturelles. Leur teneur dans l'eau, qui peut varier de 1 à 150 mg/l, est directement liée à la nature géologique des terrains traversés. Les sels de calcium sont obtenus en majorité lors de l'attaque de roches calcaires par l'anhydride carbonique dissous (CO₂). Il constitue l'élément cationique dominant des eaux superficielles. Le calcium est l'élément principal de la dureté de l'eau.



Directeur de la publication : Éric Berdoati. **Rédaction :** Pascal Dupuy.
Coordination : Service Communication. **Mise en page :** LUCIOLE • Janvier 2021.
Impression : Estimprim group. Ce numéro a été imprimé sur du papier 100 % recyclé.